

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 7 mars 2016, à 20 h au 854 rue St-Jean-Baptiste à Henryville, sont présents mesdames et messieurs les conseillers; Danielle Charbonneau, Isabelle Deland, Léo Choquette, Daniel Thimineur et Valérie Lafond sous la présidence de la mairesse, Mme. Andrée Clouâtre formant quorum.

Absents : Francine Grenon et Daniel Thimineur

Également présente Mme. Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, madame Andrée Clouâtre, ouvre la séance à 20 h.00

**5515-03-2016**  
**Ouverture**  
**de la séance**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Danielle Charbonneau et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 7 mars 2016.

**5516-03-2016**  
**Adoption de**  
**l'ordre du jour**

Il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

**5517-03-2016**  
**Adoption du**  
**procès-verbal**  
**du 1<sup>er</sup> février 2016**

Il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016.

**5518-03-2016**  
**Adoption des**  
**comptes à payer**  
**du mois de février**  
**et ratification des**  
**comptes déjà payés**

Il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Danielle Charbonneau et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de février 2016 totalisant la somme de 170,707.16\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de février 2016 au montant de 150,773.49\$.

Pour un total de comptes à payer de: 321,480.65\$.

*Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.*

---

Sylvie Larose Asselin, directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**Période de**  
**questions**

Aucune question.

**5519-03-2016**  
**Congrès ADMQ**

Attendu que le congrès annuel de l'ADMQ aura lieu du 15 au 17 juin prochain à Québec et que la directrice générale a manifesté son intérêt à participer au congrès;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la directrice générale à participer audit congrès;

QUE les frais d'inscriptions au congrès de 578.32\$ comprenant les taxes ainsi que les déplacements, stationnement, repas et réservation de chambre ou tout autre frais inhérent au congrès seront défrayés par la municipalité.

**5520-03-2016**  
**Demande de**  
**remboursement**  
**politique**  
**familiale**

Attendu que deux familles ont fait des demandes de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour le remboursement des droits de mutations et des activités de la municipalité d'Henryville;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité de rembourser les familles qui ont fait les demandes pour un montant de : 750.\$ pour les mutations et les activités au montant de : 24.10\$ pour un total de 774.10\$.

**5521-03-2016  
Adoption du  
règlement 158-  
2016 Taxation  
Rivière du Sud  
branches 97 et  
97A**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 11 janvier 2016;

Attendu que la MRC du Haut-Richelieu a expédié une facture au montant de 46,662.27\$ concernant la répartition du coût des travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière du Sud branches 97 et 97A;

Attendu que la municipalité adopte le règlement 158-2016 en regard avec la répartition des coûts et que la secrétaire-trésorière est autorisée à émettre des comptes de taxes complémentaires aux propriétaires concernés dès réception des modifications de taxation;

Attendu que M. Lucien Méthé de la Firme BMI a fait mention que M. Martin Duhamel ne bénéficie que de 50% des travaux effectués;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité adopte le règlement 158-2016 concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière du Sud, branches 97 et 97A et déduit un montant de : 2872.60\$ à la facturation de M. Martin Duhamel pour le répartir au fond général de la municipalité.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

---

Andrée Clouâtre  
Mairesse

---

Sylvie Larose Asselin  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

**M. Daniel Thimineur, conseiller, prend son siège à 20 :05hrs.**

**5522-03-2016  
Adoption du  
règlement 160-  
2016 Taxation  
Cours d'eau  
Goyette**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 1<sup>er</sup> février 2016;

Attendu que la MRC du Haut-Richelieu a expédié une facture au montant de 30,447.07\$ concernant la répartition du coût des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Goyette;

Attendu que la municipalité adopte le règlement 160-2016 en regard avec la répartition des coûts et que la secrétaire-trésorière est autorisée à émettre des comptes de taxes complémentaires aux propriétaires concernés dès réception des modifications de taxation;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité adopte le règlement 160-2016 concernant les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Goyette.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

---

Andrée Clouâtre  
Mairesse

---

Sylvie Larose Asselin  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

**5523-03-2016  
Achat de jeux  
0-5 ans  
Caisse du  
Haut-Richelieu**

Attendu que la municipalité veut faire l'acquisition de jeux 0-5 ans de la compagnie Simexco afin de continuer le plan directeur établi pour la municipalité;

En conséquence sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition du tunnel à ramper UN5187 au coût de 2145.33\$, de la table de pique-nique ovale avec siège poupon intégré XX1288 au coût de 3,777.33\$ et de la tente de camping XX0409 au coût de 4305.34\$ excluant les taxes applicables et les frais de transport en regard avec la subvention provenant de la Caisse du Haut-Richelieu.

**5524-03-2016**  
**Formation FQM**

Attendu que Mme. André Clouâtre, mairesse et Mesdames Valérie Lafond et Danielle Charbonneau conseillères municipales ont manifesté leur intérêt à participer à la formation « Communication avec les médias et avec les citoyens » donnée à St-Sébastien, le 16 avril, par la Fédération Québécoise des municipalités au coût de 914.04\$ incluant les taxes applicables;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise ladite dépense ainsi que tout frais inhérent à cette formation.

**5525-03-2016**  
**Engagement temporaire**  
**Roger**  
**Létourneau**

Attendu que M. Patrick Barry, employé à l'usine d'épuration des eaux usées, a quitté le pays pour environ quatre semaines et que M. Roger Létourneau a démontré de l'intérêt pour le remplacer durant son absence ayant les compétences requises;

En conséquence sur la proposition de Léo Choquette appuyé par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que la municipalité engage M. Roger Létourneau en tant qu'employé pour l'usine d'épuration des eaux usées, qu'il est entré en fonction le 14 février pour une période de plus ou moins un mois, que son taux horaire est le même qu'à la Régie intermunicipale en eau potable Henryville/Venise, soit : 22.00\$ jusqu'au 1<sup>er</sup> mars et par la suite son taux horaire sera de 22.44\$, le travail effectué à l'usine sera pour un maximum de 10 heures/semaine.

**5526-03-2016**  
**Autorisation de passage journée cycliste**

Considérant qu'une demande a été faite le 1er février 2016 par le Circuit cycliste du lac Champlain afin d'utiliser une partie du réseau routier de la Municipalité d'Henryville le 11 juin 2016 tel que décrit dans la demande;

En conséquence, il est proposé par Daniel Thimineur appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité d'accorder la permission au Circuit cycliste du lac Champlain, d'utiliser une partie du réseau routier de la municipalité tel qu'identifié au plan inclus à la demande;

Que le directeur des incendies M. Alain Héту sera mis au courant de l'évènement et qu'aucun effectif ne sera mis à la disposition des participants.

Que l'organisation du Circuit cycliste du Lac Champlain entreprenne les mesures nécessaires pour aviser la Sûreté du Québec.

**5527-03-2016**  
**Demande d'appui**

Attendu que la municipalité de Saint-Alexandre a demandé notre appui pour le projet de soins de santé de proximité offert aux citoyens ;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville appuie les démarches entreprises par la municipalité de Saint-Alexandre afin d'implanter des soins de santé de proximité aux citoyens.

**Rapport du directeur des services incendie**

Le rapport du directeur du service des incendies a été produit verbalement.

**5528-03-2016**  
**Achat d'un bunker**

Attendu que la municipalité a demandé deux soumissions pour l'achat d'un bunker pour le pompier Michaël Cloutier;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte la soumission no. 46846 provenant d'Aréo-Feu pour l'acquisition d'un bunker au coût de 1644.14\$ incluant les taxes applicables.

<b>5529-03-2016</b> <b>Autocollants</b> <b>casque de</b> <b>pompiers</b>	<p>Attendu que la municipalité a reçu une soumission d'Ibiscom concernant l'achat d'autocollants pour les casques de pompiers ;</p> <p>En conséquence sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition d'autocollants pour les casques de pompiers provenant de la compagnie Ibiscom au montant total de 79.33\$ taxes incluses.</p>
<b>Dépôt du rapport</b> <b>de l'inspecteur</b> <b>municipal</b>	<p>Le rapport mensuel de l'inspecteur municipal est déposé.</p>
<b>5530-03-2016</b> <b>Inscription</b> <b>membre des</b> <b>urbanistes</b>	<p>Sur la proposition de Valérie Lafond appuyé par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité défraie les coûts de cotisation en tant que membre de l'Ordre des urbanistes du Québec de M. Jean-Pierre Héon au coût de : 658.57\$ pour l'année 2016-2017, ce dernier étant uniquement au service de la municipalité d'Henryville.</p>
<b>5531-03-2016</b> <b>CPTAQ demande</b> <b>de lotissement</b> <b>Ferme Rouslber</b>	<p>Considérant la demande de Ferme Rouslber inc. pour obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation de lotir et aliéner les lots P-4775929 et 4775941 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 3629 mètres carrés dans le cadre d'une réorganisation foncière consécutive à un remembrement de fermes;</p> <p>Considérant l'expertise agronomique produite au soutien de la demande selon laquelle la réorganisation projetée permettra de maximiser l'effet structurant du remembrement de deux fermes en adaptant la nouvelle entité foncière aux besoins de l'entreprise agricole;</p> <p>Considérant que selon cette expertise, la réorganisation foncière envisagée est incontestablement structurante, bénéfique et souhaitable pour l'agriculture;</p> <p>Considérant la conformité de la demande à la réglementation municipale;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de Ferme Rouslber inc. pour obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation de lotir et aliéner les lots P-4775929 et 4775941 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 3629 mètres carrés dans le cadre d'une réorganisation foncière consécutive à un remembrement de fermes.</p>
<b>5532-03-2016</b> <b>Dossier</b> <b>d'infraction</b> <b>1201508</b>	<p>Attendu qu'une infraction concernant du remblai a été constatée dans le dossier 1201508 ;</p> <p>Attendu que l'inspecteur municipal a communiqué avec le citoyen pour lui faire mention que suite aux constatations des photos, il n'a vu selon lui, que de la terre qui avait été remuée ;</p> <p>Attendu que le conseil municipal avait demandé à ce que le citoyen se conforme à la réglementation en vigueur ;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil demande au contrevenant de faire exécuter par un arpenteur un levé topographique en relation avec les cotes d'inondation de son terrain en infraction pour le 1<sup>er</sup> juin 2016.</p>
<b>5533-03-2016</b> <b>Achat flèche</b> <b>lumineuse camion</b> <b>de voirie</b>	<p>Attendu que la municipalité a reçu deux soumissions de la compagnie Signel Services Inc. pour l'achat d'une flèche réfléchissante pour le camion de voirie, une soumission pour une flèche réfléchissante manuelle et une autre électrique ;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition de l'ensemble de flèche complet à LED (40 LEDs), incluant câble et boîte de contrôle CGE90 tel que la soumission 66961 au coût de 1040.10\$ excluant les taxes applicables, l'installation sera exécutée par Garage Léo Lord.</p>

- 5534-03-2016**  
**Achat**  
**d'équipements de**  
**signalisation**
- Attendu que la municipalité doit faire l'acquisition de manchons, poteaux et signalisation pour la réparation ou équipements de voirie ;
- Attendu qu'une soumission a été demandée à la compagnie Martech ;
- En conséquence sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition des équipements de remplacement au coût de 554.18\$ taxes incluses.
- 5535-03-2016**  
**Réparation**  
**déchetuse**
- Attendu qu'il y avait lieu de faire la réparation de la déchiqueteuse;
- En conséquence sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la réparation soit effectuée au Garage M-A Trudeau pour un montant total de 734.43\$ taxes incluses.
- 5536-03-2016**  
**Paiement des taxes**  
**municipales et**  
**scolaires**  
**Lise Clouâtre**  
**notaire**
- Attendu que Mme. Andrée Clouâtre, mairesse et Mme. Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière ont signé en date du 15 février 2016 l'acte d'achat pour plusieurs lots, tel que mentionnés dans la résolution numéro 4818-04-2014, provenant d'Habitations Blanche et que ces derniers n'ont pas acquittés leurs taxes municipales et scolaires depuis 2014;
- Attendu qu'après discussion avec Lise Clouâtre, notaire, elle s'engage à acquitter les taxes municipales et scolaires en arrérages et intérêts et ce à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014, les Habitations Blanche s'acquittant de la portion du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014;
- En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil demande à ce que Mme. Lise Clouâtre s'acquitte des taxes et intérêts tel que mentionné dans le courriel du 12 février et signé par Mme. Lise Clouâtre, notaire.
- 5537-03-2016**  
**QP 1<sup>er</sup> versement**  
**RIAEPHV**
- Considérant que la municipalité d'Henryville a adopté par sa résolution no. 5408-11-2015 les prévisions budgétaires de la RIAEPHV pour 2016;
- En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité verse le 1<sup>er</sup> versement de la quote-part à la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise, au montant de 37, 511.00\$ tel que prévu au budget.
- 5538-03-2016**  
**Demande de**  
**soumission escalier**  
**et mur garage**  
**incendie**
- Attendu que la municipalité doit faire exécuter des travaux de démolition et construction d'un escalier, rampe et mur au garage incendie :
- En conséquence, sur la proposition de Danielle Charbonneau appuyé par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à préparer des demandes de soumissions par invitation à au moins deux fournisseurs pour lesdits travaux.
- 5539-03-2016**  
**Achat de jeux**  
**0-5 ans**  
**Pacte Rural**
- Attendu que la municipalité veut faire l'acquisition d'un jeu 0-5 ans de la compagnie Simexco afin de continuer le plan directeur établi pour la municipalité;
- En conséquence sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition du jeu Mega fun Station no. PSD-1108-FTD au coût de 20,125.33\$ excluant l'installation et les taxes applicables en regard avec la subvention provenant du Pacte Rural.

**5540-032016  
Entente garage  
municipal/  
montant  
forfaitaire**

Attendu qu'une rencontre a eu lieu en mai 2013 à la demande de Fiducie Campbell concernant l'attribution d'un montant forfaitaire annuel relativement à l'entente de location du garage municipal pour les factures d'huile à chauffage et d'électricité pour 2013 et 2014;

Attendu que la municipalité doit facturer les années 2015 et 2016 au même montant soit 750.\$ annuellement;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale/ secrétaire-trésorière fasse parvenir une facture pour 2015 au montant de 750.\$ et pour l'année 2016 un montant de 750.\$ payable au mois d'août.

**Période de  
questions**

Quelques questions ont été posées.

**5541-03-2016  
Levée de la séance**

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 :30 hrs.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.*

.....  
*Sylvie Larose Asselin*

.....  
*Andrée Clouâtre, mairesse*

.....  
*Sylvie Larose Asselin, directrice générale  
Secrétaire-trésorière*